



(Garantie du fabricant – Techno Pieux Inc.)

## **Garantie limitée de 25 ans**

Techno Pieux Inc. (TPI) garantit les pieux de marque Techno Pieux MD aux acheteurs et aux propriétaires ("Propriétaire") tel que défini ci-après, le tout assujéti aux conditions, modalités et exclusions énoncées ci-après.

Aux fins de la présente garantie, le terme "Propriétaire" signifie le propriétaire enregistré de l'immeuble où le(s) pieux ont été installés par un technicien certifié par TPI.

### **A. CE QUE LA GARANTIE COUVRE:**

TPI garantit que chaque Techno Pieux MD a bel et bien été fabriqué par TPI et qu'il est fait d'acier conforme à la norme ASTM A 500, grade C, et que l'acier des hélices de pieux est conforme à la CAN/CSA-G40.21.

Chaque Techno Pieux MD est ainsi couvert par une garantie limitée de **vingt-cinq (25) ans**, à partir de la date d'installation, contre (i) tout défaut de fabrication, (ii) tout défaut affectant le matériel qui le compose ou (iii) tout défaut d'assemblage de l'hélice, et lequel défaut mentionné en (i), (ii) ou (iii) le rend structurellement impropre à l'usage pour lequel il était destiné.

Dans les soixante (60) jours de toute réclamation reçue accompagnée de la facture d'achat des Techno Pieux MD montrant la date d'achat et d'installation, TPI fera les démarches nécessaires pour remplacer les Techno Pieux MD endommagés par de nouveaux Techno Pieux MD.

TPI se réserve le droit d'envoyer un de ses représentants chez le Propriétaire pour inspecter les Techno Pieux MD qui font l'objet de la réclamation, et ce avant qu'ils ne soient retirés du sol.

### **B. CE QUE CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS (exclusions):**

**TPI N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE AU Techno Pieux MD, À VOTRE PROPRIÉTÉ, À VOS BIENS OU À UNE PERSONNE, RÉSULTANT DE L'UNE OU L'AUTRE DES CAUSES SUIVANTES :**

1. **Les dommages causés au Techno Pieux MD avant son installation ;**
2. **Les dommages résultant de l'ajout d'une charge supérieure à celle mentionnée par l'acheteur ou son mandataire avant l'installation des Techno Pieux MD et faisant porter au Techno Pieux MD, une charge, un poids ou une contrainte excédant la limite maximale de capacité recommandée par TPI ;**

3. **Les dommages résultant ou occasionnés par un événement de force majeure, une catastrophe naturelle, un tremblement de terre, une explosion, une inondation ou l'application de chaleur excessive ;**
4. **Les dommages résultant ou occasionnés, par un défaut d'installation du Techno Pieux MD ou par une installation qui ne sera pas effectuée conformément aux normes d'installation de TPI en vigueur ;**
5. **Les dommages résultants ou occasionnés suite au déplacement du Techno Pieux MD par quiconque autre qu'un technicien certifié par TPI selon les normes d'installation de TPI en vigueur**
6. **Tous les frais, dépenses et dommages divers, directs, indirects ou occasionnés par voie de conséquence aux biens ou personnes, autres que ceux spécifiquement couverts aux termes de la présente garantie, ainsi que les frais de remise en états des lieux ou les dommages aux végétaux;**
7. **Les dommages esthétiques ;**
8. **Tout défaut ou dommage découlant d'un défaut non expressément nommés à la section A de la présente ;**
9. **Les coûts associés à l'enlèvement du Techno Pieux MD endommagé, aux frais de livraison, aux frais d'installation du Techno Pieux MD de remplacement et aux dépenses du Propriétaire associées à sa présence sur place lors du remplacement.**

### **C. COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION:**

Pour faire une réclamation en vertu de la présente Garantie, faites parvenir votre réclamation par écrit accompagnée de votre facture d'achat à: TECHNO-PIEUX INC., 1700 Setlakwe, Thetford Mines, Qc, Canada, G6G 8B2.

L'obligation de TPI en vertu de la présente Garantie est limitée au remplacement des **Techno Pieux MD** endommagés selon les modalités prévues dans la présente Garantie. Il n'y a aucune autre garantie offerte par TPI que celle contenue dans la présente Garantie. Rien dans la présente Garantie ne doit être interprété comme diminuant la durée de toute garantie légale ou augmentant la durée de toute garantie légale au-delà de la durée de la présente Garantie ou ayant pour effet de créer d'autres formes de garantie plus étendue.

Tout produit défectueux retiré en vertu de la présente garantie limitée demeurera la propriété de TPI qui pourra en disposer à sa guise.